



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Élèves

Question écrite n° 2637

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions d'accès à l'école maternelle. Les crèches n'acceptant les enfants que jusqu'à la veille de leur troisième anniversaire, les parents dont les enfants fêteront leurs trois ans dans le courant de l'année scolaire souhaitent les intégrer dès le mois de septembre à l'école maternelle. Or, compte tenu des effectifs déjà très lourds de leurs classes, de nombreuses directrices se trouvent dans l'impossibilité matérielle de recevoir ces enfants. En conséquence, il lui demande quelles solutions sont envisagées pour éviter que des enfants nés en mars, par exemple, se retrouvent pendant quatre mois sans structure d'accueil scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - L'école maternelle accueille en priorité les enfants de cinq et quatre ans, puis ceux de trois ans et enfin accueille, s'il y a de la place, les enfants de deux ans. La scolarisation en maternelle a d'une façon générale beaucoup progressé : plus de 96 p 100 des enfants de trois ans sont scolarisés, contre moins de 90 p 100 en 1980. En ce qui concerne l'accueil en cours d'année, les directrices d'école ne peuvent pas garder pendant plusieurs mois des places vides, pour des enfants susceptibles d'arriver après la rentrée : les demandes sont en effet nombreuses et dans la majorité des cas les classes sont complètes dès le jour de la rentrée. En revanche, il y a souvent des ententes, au plan local, entre les municipalités et les services de l'éducation nationale de sorte que les directrices des crèches évitent de renvoyer les enfants le jour de leurs trois ans et les gardent jusqu'à la rentrée suivante. On ne peut pas, en tout état de cause, régler par des mesures prises au plan national tous les cas qui se présentent, mais bien plutôt par des mesures souples et adaptées au plan local, par entente entre les parties intéressées, notamment les municipalités.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2637

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2557